

# L'INAO partage son expérience avec le Vietnam [ODG]

Dans le cadre de ses actions de coopération internationale, l'INAO a accueilli une délégation vietnamienne de l'IPOV (Intellectual Property Office of Vietnam) au début du mois de juin. Au programme : visite d'une exploitation viticole alsacienne et réunions de travail. Ces temps d'échange ont permis de partager l'expérience française et européenne des indications géographiques.

Cette rencontre fait suite au renouvellement d'un partenariat de 5 ans, dit MOU (« Memorandum of Understanding »), passé entre l'**INPI** (Institut national de la propriété industrielle) et de l'**IPOV**. Ce dispositif permet de définir des bases de compréhension communes en matière d'indications géographiques, mais aussi de leur protection. Un premier voyage a été effectué à Montpellier, pour permettre aux professionnels vietnamiens de découvrir la filière rizicole occitane. Lors de ce nouveau séjour, la délégation territoriale Nord-Est de l'INAO a organisé une visite d'une exploitation viticole produisant de l'**AOP** « **Alsace** ». La délégation était également intéressée par les IG non agricoles.

## Un pays engagé dans la démarche des indications géographiques

Le Vietnam dispose de plusieurs indications géographiques nationales. L'une d'elle est notamment enregistrée au niveau européen : la sauce de poisson **Phú Quốc**. Le Vietnam n'est pas membre de l'Arrangement de Lisbonne ou de l'Acte de Genève. Toutefois, un accord de protection des indications géographiques avec l'Union européenne est en vigueur depuis le 1er août 2020. Ces dispositifs d'échange permettent ainsi de consolider la collaboration autour des IG et de leur protection.

## L'INAO mobilisé pour la promotion du concept d'indication géographique

Dans le cadre de la stratégie d'influence du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, l'INAO développe des actions de coopération pour mettre en avant le dispositif français des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) et valoriser l'opportunité que représentent les indications géographiques au niveau international. Cette mission s'appuie sur un réseau d'experts de l'INAO. Elle permet notamment de :

1. Contribuer à la défense des intérêts commerciaux des produits français sous SIQO
2. Accompagner les pays tiers désireux de créer ou développer leur propre système
3. Conforter la reconnaissance des SIQO au niveau international

## **List of links present in page**

1. <https://www.inao.gouv.fr/actus-odg>